

Ajain – conseil municipal – 26 septembre 2019 Compte rendu

Sommaire

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2019	2
Résultat final du diagnostic d'assainissement : choix de la maîtrise d'œuvre	2
Délibération sur la souscription d'un emprunt pour la passerelle	3
Délibération sur la tarification sociale de la cantine scolaire	3
Travaux de voirie à valider auprès d'Evolis	5
Bilan des opérations de recrutement à l'école et à l'ALSH	5
Emménagement d'associations à La Poste, projets de convention	6
Etude des devis d'extension de la salle polyvalente	6
Grosmont, arrêté de péril	7
Demande d'achat de terrain communal au stade	7
Demande d'achat de domaine public au Pont à Libaud	7

Appel nominal des membres

Présents : Lydie Rougier (secrétaire de mairie), Didier Gorius, Jean-Pierre Godefroy, Mireille Fayard (arrivée à 20h20), Guy Rouchon, Thomas Marty, Denis Turpinat, Jean Claude Thomas, Simone Lacoste, Jacqueline Peyrot, Christophe Lecossois, Pascale Tête (arrivée à 21h).

Absents excusés : Roland Dardy, Laëtitia Gouvernaire, Marie-Andrée Boutet.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : T. Marty.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :9.....

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2019

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....9.....

Consulté par le maire pour ajouter à l'ordre du jour une proposition de révision de la demande de FEDER pour la passerelle, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Résultat final du diagnostic d'assainissement : choix de la maîtrise d'œuvre

G. Rouchon présente le bilan du diagnostic et les perspectives qui en découlent. Le conseil municipal avait l'an dernier commandé un diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées du bourg. Ce diagnostic s'est déroulé en 4 parties. Les phases 2 et 3 de cette étude avaient permis de connaître le fonctionnement hydraulique des réseaux et de cibler les secteurs problématiques. Les mesures réalisées ont confirmé la présence d'eaux claires parasites en quantité extrêmement importantes. 73% des effluents collectés sont des eaux parasites permanentes en entrée de station. Le secteur le plus impacté par ces infiltrations d'eaux claires est celui du bourg avec 83% des débits collectés ainsi que le champ à l'amont de la station d'épuration. Les inspections télévisées avaient permis de mettre en évidence plusieurs défauts structurels majeurs probablement responsables de ces infiltrations.

Afin de régler l'ensemble de ces problèmes, le schéma directeur propose un aménagement global :

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées du bourg jusqu'à la station d'épuration
- Le montant de l'investissement à engager pour la solution jugée optimale est estimé à 471 050 € HT.

G. Rouchon indique que la compétence assainissement sera transférée à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2020. Il convient d'engager ces travaux en choisissant un maître d'œuvre pour chiffrer le montant des travaux au plus juste et chercher des subventions auprès de l'agence de l'eau et du Conseil départemental. La Communauté d'agglomération dans le cadre de sa prise de compétence va dans les prochaines semaines demander aux communes la nature des travaux à réaliser sur les réseaux et leur mode de financement.

Le maire indique qu'une consultation auprès de 3 maîtres d'œuvre potentiels sera lancée dans les jours à venir.

Contre :0.....

Abstention :.....0.....

Pour :.....10.....

Délibération sur la souscription d'un emprunt pour la passerelle

T. Marty indique que dans le cadre du budget primitif 2018, le conseil municipal avait inscrit dans ses comptes un emprunt à hauteur de 150 000 € avec à l'époque un taux un peu inférieur à 2%. Cet emprunt a été revu dans le cadre du budget primitif actuel à hauteur de 100 000 €. Les offres ont donc été demandées aux mêmes banques qu'en 2018 dans la perspective, cette fois, de souscrire le prêt au plus vite avec une mise à disposition des fonds et un remboursement pouvant commencer début 2020.

Les offres sont présentées au Conseil municipal :

Banque	Montant	Durée	Taux	Frais	Intérêts	Nb d'éch.	Total	Annuité moyenne
Crédit Agricole	100 000	15 ans	0,96%	100	7 320,00 €	60	107 320,00 €	7154,67 €
Caisse d'épargne	100 000	15 ans	0,74%	INC	5 745,03 €	60	105 745,03 €	7049,67 €
Banque postale	100 000	10 ans	0,74%	200	3848,28 €	40	103 848,28 €	10384.82 €

Après discussions sur les offres, il est proposé au Conseil municipal de contracter un prêt auprès de la Banque postale qui propose l'offre la mieux disante, à savoir :

- Montant de 100 000 € ; Durée 10 ans ; Taux fixe nominal de 0,74 % ; Echéances trimestrielles ; pour un coût total de crédit de 103 848,28 € et des annuités moyennes de 10 384,82 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- accepte de contracter un prêt d'un montant de 100 000 € auprès de La Banque postale selon les conditions indiquées ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Contre :0.....

Abstention :1.....

Pour :9.....

Délibération sur la tarification sociale de la cantine scolaire

T. Marty rappelle que le dispositif de la cantine à un euro est un élément de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du gouvernement. Les collectivités éligibles qui disposent déjà d'une tarification sociale peuvent bénéficier de cette aide depuis le 1er avril 2019. Les autres pourront la percevoir à compter de la date de mise en place d'une tarification sociale dans leurs cantines. Celle-ci doit compter au moins trois tranches et la tranche la plus basse ne doit pas dépasser un euro par repas.

Ce dispositif concerne seulement les communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR), ce qui est notre cas, soit les 10 000 premières communes rurales les plus défavorisées. Une délibération destinée à modifier les tarifs est nécessaire. La procédure consiste ensuite à déclarer semestriellement sur le site de l'Agence des services et paiements le nombre de repas à 1 € afin que l'aide soit versée. Eu égard à nos faibles tarifs de cantines, nous pouvons utiliser ce dispositif de façon avantageuse. Le dispositif nous invite à baisser le prix des repas pour tout le monde. Des augmentations légères pourront être prévues dans les années à venir (pour les tarifs 2 et 3) afin de contribuer à améliorer encore la qualité des repas.

Notre situation

Nous avons deux tarifs :

- QF 1 à 3 = 2,65 € (7113 repas en 2018, soit 57%)
- QF 4 à 5 = 2,70 € (5331 repas en 2018, soit 43%)

Répartition des familles par QF :

- QF 1 = 16
- QF 2 = 20
- QF 3 = 8
- QF 4 = 22
- QF 5 = 25

Nos recettes en 2018 étaient d'environ 34 000 €. Avec les trois nouveaux tarifs ci-dessous (QF1 et 2 à 1 €, QF 3 et 4 à 2,65 €, QF5 à 2,70 €), le niveau des recettes serait maintenu et la moitié des familles de la commune verrait leur dépense baisser. Les nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 01 janvier 2020.

QF	Prix	Nb repas	Recettes
QF1	1	2200	2200
QF2	1	2750	2750
QF3	2,65	1100	2915
QF4	2,65	3000	7950
QF5	2,7	3400	9010
		12450	24825

Aide	9900	(4950 repas x 2 €)
------	------	--------------------

Total recettes	34725
----------------	-------

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :11.....

Travaux de voirie à valider auprès d'Evolis

G. Rouchon et JP. Godefroy informent le conseil municipal que la commission travaux du 18 septembre a validé le programme de travaux de voirie à effectuer en cette fin d'année. Les devis avaient été demandés dès le début d'année. Aucun dossier DETR ne sera déposé par EVOLIS à ce titre. Les sommes avaient été inscrites au budget primitif au chapitre 6554 avec une prévision de 70 630, 93 € (dont Point à temps, travaux antérieurs à Neuville, Pont à Libaud ... etc.). T. Marty précise qu'il est contre ce programme qui se fait sans financement DETR.

CHANTIERS (Voir devis détaillé au verso)	Montant HT	TVA	Montant TTC
Forfait déplacement	452,00 €	- €	452,00 €
busage réseau d'eaux pluviales au bourg	10 500,00 €	550,00 €	11 050,00 €
Entrée LAUDY	4 450,00 €	310,00 €	4 760,00 €
CHEMIN DE TREFREAU	4 580,00 €	320,00 €	4 900,00 €
ACCES MDRENOVIC	4 608,00 €	320,00 €	4 928,00 €
EAUX PLUVIALES LANGEAS	960,00 €	100,00 €	1 060,00 €
TOTAL DEPENSES	25 550,00 €	1 600,00 €	27 150,00 €
FCTVA 16,404 %	1 574,78 €		1 574,78 €
			- €
TOTAL RECETTES	1 574,78 €		1 574,78 €
Soide: Contribution de la Commune 1ère part			25 575,22 €
Emprunt envisagé (sur la 1ère part)	à compléter par la commune		
Autofinancement de la Commune (sur la 1ère part)	à compléter par la commune		
Contribution 2ème part (frais administration générale 4%)			1 086,00 €
Total Contribution		à compléter par Evolis 23	26 661,22 €

Contre :1.....

Abstention :0.....

Pour :10.....

Bilan des opérations de recrutement à l'école et à l'ALSH

M. Fayard rappelle que suite au départ par mutation de Julien Delanne au 26 août pour un poste de direction de centre de loisirs à Guéret, nous avons procédé à un recrutement pour son remplacement. Nous avons reçu 4 candidats et suite aux entretiens notre choix s'est porté sur Nicolas Lehoucq pour un poste à temps plein. Il est recruté en contrat jusqu'en février 2020, date à laquelle il devra avoir validé son diplôme de BPJEPS pour prétendre à la direction pleine et entière de la structure. T. Marty indique qu'il regrette ce choix eu égard à la qualité des autres candidatures non retenues et qui ne nécessitaient pas de dérogation de la part des services de la DDCSPP.

Nous avons aussi procédé au remplacement de Julie Périgaud pour un poste d'animatrice. Après plusieurs entretiens, Emma Laplanche a été choisie pour un contrat de 18h / semaine jusqu'à la fin juillet 2020.

Jennyfer Martin va être stagiairisée sur le poste d'Atsem (grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe) au 1^{er} novembre 2019 à 33h / semaine. Elle effectuera aussi des remplacements sur le poste de direction de l'accueil de loisirs. La finalisation de la validation de son BAFD est en cours.

Sylvie Roche n'ayant pas validé une partie de son BAFA, elle doit réaliser un autre stage à l'accueil de loisirs de Saint-Fiel pendant les vacances de Toussaint.

La commission jeunesse s'est réunie vendredi 13 septembre 2019 pour valider les emplois du temps de chacun des agents suite au travail de préparation réalisé par Valérie Auroy et Nicolas Lehoucq. M. Fayard indique quelques éléments des futurs programmes d'animation.

Emménagement d'associations à La Poste, projets de convention

Plusieurs demandes d'associations, extérieures à la commune, nous sont parvenues pour exercer leurs activités dans la partie libre du bureau de poste. L'une d'elle s'est concrétisée : l'association Part Si Part La souhaite donc organiser ses cours de batterie (percussions en général) dans ce local. Son représentant, Nicolas Cady a visité les locaux et les a acceptés en l'état. Un nettoyage et un peu de peinture ont été réalisés début septembre. Une réunion a eu lieu avec les associations communales. Une seule d'entre elles a souhaité pouvoir disposer d'un espace de stockage à La Poste : le Club des Toujours jeunes, tandis qu'Ajain Loisirs occupe le garage de La Poste. Des conventions annuelles seront faites avec chaque occupant. Le bureau des adjoints a opté pour la solution suivante : gratuité de l'occupation pour les associations communales et participation aux frais de fonctionnement pour les autres. Ceux-ci sont en cours d'évaluation (contact avec La Poste pour le chauffage, l'eau). Les conventions seront relues en commissions.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :11.....

Il faut par contre d'ores et déjà statuer sur les circuits électriques, qui ne sont pas correctement séparés. Une devis demandé à AEL (647,71 € HT) est proposé à la validation.

Contre :0.....

Abstention :0.....

Pour :11.....

➤ G. Rouchon informe d'ailleurs que La Poste sera désormais fermée les mercredis après-midi.

Etude des devis d'extension de la salle polyvalente

G. Rouchon informe le conseil municipal des devis reçus jusqu'ici et indique que des compléments seront demandés rapidement, ainsi qu'un devis pour le raccordement gaz qui serait coupé par l'extension.

Grosmont, arrêté de péril

JP. Godefroy rappelle les faits. Un pignon menace de s’effondrer dans la propriété détenue par l’indivision Marchand. Il faut donc faire disparaître ce pignon. Malgré plusieurs recommandés depuis des années, rien n’a été fait. Il est dès lors nécessaire de s’engager dans une procédure d’arrêté de péril. Toutes les étapes seront suivies et respectées.

Demande d’achat de terrain communal au stade

A. Planteligne, de La Courcelle, souhaite acquérir environ 1500 m² de terrain (constructible) sur la parcelle cadastrée 71 dans les terrains possédés par la commune depuis 2011. D. Gorius indique que pour l’instant les réseaux devraient être amenés spécifiquement, la réponse devant donc être négative. G. Rouchon indique que la viabilisation de l’ensemble (notamment de ce côté-là du chemin) avait été estimée à 450 000 € et qu’il est donc préférable d’attendre l’aménagement d’un futur lotissement avant de proposer à la vente d’autres terrains. Un courrier avec une réponse négative sera envoyé.

Demande d’achat de domaine public au Pont à Libaud

G. Rouchon informe de la demande reçue de la part de Mr Melin qui souhaite acquérir une partie de la voie communale n° 16 jouxtant les parcelles BK 239 et 241 (propriété Gerbaud) et aboutissant sur ses parcelles BK 238 et 240. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l’engagement d’un processus d’enquête publique.

Contre :0.....

Abstention :3.....

Pour :8.....